

PROJET DE PROCES VERBAL pour le CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 février 2026

• **APPEL DES PRÉSENTS**

NOM - Prénom	PRÉSENT	ABSENT	NOM - Prénom	PRÉSENT	ABSENT
BEAUVAIS Francis	x		LEFEVER Claude	x	
COSTA Béatrice	x		LEMARIÉ Frédéric		x
CORDIER Alain	x		LOREAU Ludovic	x	
DALMAIS Gilles	x		MALLEVAL Yvette		x
DELDON Sébastien	x		MIDONNET Pascal	x	
DESPLANCHE Aurélie		x	MOLINIER Bertrand		x
ESCRIVA Evelyne	x		OCTRUE Valérie	x	
GAGNOLET Pascal	x		PIOLA Fabrice		x
GAUTIER Chantal		x	PRUDHOMME-LACLAU Karine		x
GOY Gaëlle		x	SIDO Valérie	x	
JULIAT Bernard	x		ZEBBOUDJ Djamila	x	
LACROIX Monique	x				

Élus absents	Donnent pouvoir à
DESPLANCHES Aurélie	GAGNOLET Pascal
GAUTIER Chantal	LEFEVER Claude
MALLEVAL Yvette	SIDO Valérie

• **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Il sera procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil.

Pascal Gagnolet se présente.

Vote	Pour : Unanimité	Contre :	Abstention :
-------------	-------------------------	-----------------	---------------------

• **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 décembre 2025 :**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la séance.

Vote	Pour : 15	Contre :	Abstention : Mme Octrue & Mr Juliat
-------------	------------------	-----------------	--

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER :**

Adresse du terrain	Parcelle	Nature du bien	Superficie
Place des Anciens combattants	AN 268	APPARTEMENT GARAGE CAVE	74 m ²
Place des Anciens combattants	AN 268	APPARTEMENT GARAGE CAVE	74 m ²
167 chemin de Balzat	AW 61 - AW 63	TERRAIN	1019 m ²
40 place Victor Hugo	AN 245 – AN 248 – AN 49	Appartement + garage	70,88 + 13,27 m ²
810 rue de l'Industrie	AK 20	Local industriel	

• **RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA GENDARMERIE**

Le bail de la caserne de gendarmerie de Saint-André-de-Corcy, dont la commune est propriétaire et bailleur, est arrivé à échéance le 15/09/2025.

Le renouvellement du bail a nécessité pour la commune de fournir et de faire procéder à des mises à jour des documents suivants :

- Diagnostic performance énergétique (DPE) de moins de 10 ans
- État des servitudes risques et Pollutions (ERP) de moins de 6 mois avant la date de signature du contrat, en application des articles L. 125-5, R. 125-26, R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'Environnement, et de l'article L 174-5 du nouveau Code Minier (formulaire sur le site <https://www.georisques.gouv.fr/>)
- Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante (DTA) et DTA complet mis à jour car antérieur aux normes instaurées par l'arrêté du 21/12/2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante ».
- État de l'installation intérieure de l'électricité si l'installation a plus de 15 ans, de moins de 3 ans
- État de l'installation intérieur du gaz si l'installation ou le dernier certificat de conformité a plus de 15 ans, de moins de 6 ans
- Diagnostic accessibilité au public, notamment aux personnes handicapées

Le bail et ses avenants associés seront signés électroniquement via la plateforme *Universign*. Ce nouveau dispositif permet en effet de gagner en efficacité en réduisant les coûts d'affranchissement ainsi que les délais des circuits de signature, et d'éviter les risques de perte des exemplaires *papiers* adressés par voie postale.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le nouveau bail de la gendarmerie nationale**

Vote	Pour : Unanimité	Contre :	Abstention :
-------------	-------------------------	-----------------	---------------------

• CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF (BEA) PORTANT SUR DEUX TERRAINS DE PADEL COMMUNAUX DEJA CONSTRUITS

Deux pistes de padel ont été aménagées sur la parcelle communale n°2 section AO.

La commune et le club de tennis de Saint-André-de-Corcy se sont entendus pour mettre en place une mise à disposition de longue durée, à savoir 30 ans.

Conformément aux dispositions de l'article L.1311-2 du Code général des collectivités territoriales, le recours à un bail emphytéotique administratif constitue le cadre juridique approprié pour formaliser cette dissociation foncier / constructions, tout en garantissant le retour gratuit des ouvrages à la Commune à l'issue du bail.

Le BEA a pour objet de conférer au preneur un droit réel sur le foncier communal, strictement limité à l'exploitation, à l'entretien et à la valorisation des équipements sportifs édifiés, dans un but d'intérêt général.

Le bail emphytéotique administratif donnera lieu au versement par le preneur d'une redevance qu'il convient au conseil municipal de définir.

La base d'un 1 €/ jour est proposée.

Le club de tennis assurera, à ses frais, l'exploitation des équipements, leur entretien courant, leur maintenance et le respect de leur destination sportive, dans des conditions garantissant la continuité du service offert au public et la sécurité des usagers.

À l'issue du bail emphytéotique administratif, l'ensemble des terrains, constructions, ouvrages et aménagements édifiés par le preneur deviendront de plein droit et gratuitement la propriété de la commune, sans indemnité, conformément aux dispositions légales applicables.

Possibilité d'ajouter un article sur la partie assurance. Le notaire sera sollicité.

Félicitations aux membres du Tennis pour leur implication dans ce projet qui est un vrai succès !

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER le projet BEA**
- **DE DEFINIR le montant de la redevance annuelle**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la procédure**

Vote	Pour : Unanimité	Contre :	Abstention :
-------------	-------------------------	-----------------	---------------------

• CONCLUSION D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ADOSSE A LA SALLE POLYVALENTE

La commune a construit une extension à la salle polyvalente qu'elle souhaite mettre à disposition de l'association le Gueulard de Saco afin d'y installer un four.

Un projet de convention a été élaboré entre les parties et est annexé à la présente note.

Elle définit notamment les responsabilités de chacun ainsi que la durée de la mise à disposition proposée à 12 ans. Compte-tenu de l'investissement de l'association dans l'aménagement du local, il est également proposé une gratuité.

Félicitations aux membres du Gueulard pour leur implication dans ce projet qui verra l'installation du four courant avril 2026 !

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER le projet de convention**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférant**

Vote	Pour : 16	Contre :	Abstention : Mme Costa (Membre de l'association)
-------------	------------------	-----------------	---

• CONCLUSION D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ADOSSE A LA SALLE MONT BLANC

La commune a construit une extension à la salle Mont Blanc qu'elle souhaite mettre à disposition du Basket Club de la Dombes afin d'y installer son club house.

Un projet de convention a été élaboré entre les parties et est annexé à la présente note.

Elle définit notamment les responsabilités de chacun ainsi que la durée de la mise à disposition proposée à 12 ans. Compte de l'investissement de l'association dans l'aménagement du local, il est également proposé une gratuité.

Le four est mentionné dans cette convention. Un copié collé malheureux. Ce sera rectifié.
Félicitations aux BCDombes pour leur implication dans ce projet !

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER le projet de convention**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférant**

Vote	Pour : Unanimité	Contre :	Abstention :
-------------	-------------------------	-----------------	---------------------

2. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

• APPROBATION DU FONDS DE CONCOURS POUR LA RENOVATION DE LA GRANGE VOLET

La commune est propriétaire d'une grange typique du patrimoine Dombiste, la Grange volet.

Le conseil municipal dans une précédente séance, avait autorisé la commune à déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation du bâtiment dont la fragilité du pisé devenait inquiétante.

Le conseil communautaire en date du 16 octobre 2025 a confirmé l'éligibilité du projet de réfection des façades de la Grange Volet, au versement de fonds de concours communautaire Patrimoine et ainsi approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 14 641,07 €.

La commune dispose de deux ans pour engager les dépenses, à partir de l'attribution en Conseil communautaire du fonds de concours Patrimoine, soit jusqu'en octobre 2027.

La CCD propose ainsi la signature d'une convention afin de définir les modalités techniques et financières d'attribution du fonds de concours patrimoine (*projet adressé en pièce jointe à la présente note*).

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER le versement d'un fonds de concours communautaire de 14 641,07 €** afin de permettre la réalisation de la réfection des façades de la Grange Volet
- **D'APPROUVER le plan de financement** ci-après :

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANTS DEMANDES
Travaux éligibles (avec option et sans nettoyage du chantier)	82 003,58 €	Europe, fonds	
		État, au titre de la DETR 20%	16 600,00 €
		Région	
		Département 20 %	16 600,00 €
		Autres, à préciser :	
		<i>Reste à charge communal</i>	<i>48 803,58 €</i>
		<i>30% Fonds de concours patrimoine CC Dombes</i>	<i>14 641,07 €</i>
		Autofinancement	34 162,51 €
Assiette retenue	82 003,58 €	Total	82 003,58 €

- **DE PRECISER que le fonds de concours communautaire sera inscrit au compte budgétaire 13251** du Budget Principal de la commune de Saint-André-de-Corcy.
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention** entre la commune de Saint-André-de-Corcy et la Communauté de Communes de la Dombes afin de préciser les modalités du fonds de concours,

Vote	Pour : Unanimité	Contre :	Abstention :
-------------	-------------------------	-----------------	---------------------

• APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT POUR LE TRANSFERT DE LA NIZIERE ET LE PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Rapport transmis en PJ de la présente note

La Commission Locale pour l'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 5 janvier dernier afin de statuer officiellement sur les transferts de charges concernant la restitution de la Base de loisirs « La Nizière » à la commune de Saint-Nizier-le-Désert, ainsi que sur la modification de la compétence relative au Plan Alimentaire Territorial (PAT).

- **Transfert de la Nizière :**

Le conseil communautaire a délibéré sur la restitution de l'équipement le 18 septembre 2025 et les communes bénéficiaient d'un délai de trois mois pour en délibérer en conseil municipal.

La CLECT a entériné l'absence de transfert de charges en lien avec la restitution de la compétence concernant la gestion et l'exploitation de la Base de Loisirs « La Nizière ».

Il est rappelé que la réunion de la CLECT en date du 4 septembre 2025 avait pour objectif de présenter le rapport d'estimation prospective des charges de la base de loisirs de la Nizière susceptibles d'être restituées à la Commune de Saint-Nizier-le-Désert en cas de transfert. La CLECT a retenu un coût net de fonctionnement de 29 953 € à transférer selon le tableau suivant :

	2023	2024	Moyenne
Total dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts des emprunts)	27 004 €	45 257 €	36 130 €
Total recettes réelles de fonctionnement (hors participation du budget principal)	11 192 €	1 163 €	6 178 €
Coût de fonctionnement net	15 812 €	44 094 €	29 953 €

La CLECT a proposé aux élus de statuer sur la restitution de la base de loisirs « La Nizière » à la Commune de Saint-Nizier-le-Désert sans révision des Attributions de Compensation.

- **Modification des statuts communautaires :**

Le conseil communautaire du 13 novembre 2025 a délibéré favorablement à la modification de l'intérêt communautaire concernant l'exercice des missions liées au PAT.

Pour rappel, les PAT poursuivent trois objectifs fondamentaux qui s'inscrivent dans une démarche de transition alimentaire durable :

- **Un objectif économique : renforcer et développer les filières locales et soutenir une agriculture de proximité et de circuits courts**, ce qui se traduit, dans la stratégie de la CCD, par un soutien au renouvellement des générations agricoles, un développement de filières locales et structurées, le soutien à la création/au maintien d'emplois non délocalisables dans le domaine de l'agriculture/ alimentation, des essais de cultures à haute valeur ajoutée sur la plateforme AgroDombes, un accompagnement à la commercialisation des productions locales en circuits court et de proximité.

- **Un objectif social : sensibiliser et accompagner la population à une alimentation saine, de qualité et durable**, qui se traduit par un accompagnement des jeunes publics à une consommation saine via l'approvisionnement des cantines du territoire en produits bio et de qualité, la sensibilisation des scolaires à l'agriculture et l'alimentation durable dans le cadre du dispositif Tablovert, la recherche d'une juste rémunération pour les agriculteurs.

- **Un objectif environnemental : Soutenir une agriculture durable, accompagner les agriculteurs à la transition**

agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique et préserver des ressources naturelles, qui intègre le travail réalisé sur la plateforme AgroDombes en matière de réduction des traitements phytosanitaires et d'adaptation des pratiques / des cultures au changement climatique, la politique de veille foncière pour préserver des terres nourricières, la promotion de produits issus d'une agriculture durable dans les cantines.

Afin de légitimer les actions et accompagnements menés dans le cadre du PAT, le conseil communautaire a ainsi entériné les modifications des statuts comme suit :

2 – Développement économique

2 – 3 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- la mise en place d'actions pour conforter la rentabilité des commerces, notamment dans les villages, **et des points de vente à la ferme**
- [...]

~~la mise en place d'actions pour favoriser le commerce de produits locaux, produits du terroir,~~

- Le renforcement et le développement de filières locales et le soutien à une agriculture de proximité et de circuits courts

II - COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES SOUMISES A INTERET COMMUNAUTAIRE

1 - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

1 – 5 – Soutien d'une agriculture durable, accompagnement à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique et préservation des ressources naturelles

4 - Action sociale d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

4 – 4 – La sensibilisation et l'accompagnement de la population à une alimentation saine, de qualité et durable

Ces modifications n'entraînent aucun transfert de charges et il revenait également à la CLECT de l'entériner. Le rapport présenté précise les modifications adoptées lors du conseil communautaire.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER le rapport de la CLECT** réunie le 5 janvier 2026 pour évaluer le coût des charges transférées en lien avec la restitution de la compétence relative à l'Entretien, aménagement gestion et développement de la base de loisirs « la Nizière » à Saint-Nizier-le-Désert à la commune de Saint-Nizier-le-Désert, à compter du 1^{er} janvier 2026 et la modification de l'intérêt communautaire concernant le Plan Alimentaire Territorial
-
- **D'AUTORISER Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires** en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire

Vote	Pour : Unanimité	Contre :	Abstention :
-------------	-------------------------	-----------------	---------------------

● RENOUVELLEMENT CONVENTION « ORT » DU DISPOSITIF PETITE VILLE DE DEMAIN

Le programme *Petite Ville de Demain* a été prolongé de quelques mois pour courir jusqu'à la fin de l'année 2026. Or, la convention « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT), avait une date de fin au 31/03/2026 conformément aux consignes de l'ANCT.

Cette convention peut règlementairement durer 5 ans à partir de la date de signature, c'est-à-dire pour la CCD jusqu'au 30 novembre 2027 (afin que les communes puissent bénéficier des effets juridiques facilitants même après la fin du programme PVD).

Le projet d'avenant a été joint à la présente note.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant à la convention initiale ORT, relatif à la modification de la durée de ladite convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la procédure

Vote	Pour : 16	Contre : M Juliat	Abstention :
-------------	------------------	------------------------------	---------------------

3. FINANCES

• REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS

La reprise des résultats a habituellement lieu après le vote du Compte Financier Unique (CFU) et l'affectation des résultats. Cependant, la collectivité a la possibilité de reprendre les résultats avant l'arrêté définitif des comptes.

Cette reprise est possible, sur la base d'estimations réalisées en collaboration avec le service de gestion comptable de l'Etat, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget.

Budget principal :

Fonctionnement		Investissement	
Report de l'exercice antérieur (Cpt 002 du budget cloturé)	1 515 519,45 €	Résultat de l'exercice antérieur (Cpt 001 du budget cloturé déficit)	-869 804,02 €
Recettes de l'exercice	2 857 518,80 €	Recettes de l'exercice	2 316 422,54 €
Dépenses de l'exercice	2 267 378,13 €	Dépenses de l'exercice	2 808 510,50 €
Résultat de l'exercice	590 140,67 €	Résultat de l'exercice	-492 087,96 €
Résultat de clôture	2 105 660,12 €	Résultat de clôture	-1 361 891,98 €
Affectation de l'excédent		Reste à réaliser	
Report au Budget Primitif 2026 (002)	463 537,20 €	Recettes d'investissement	1 491 278,12 €
		Dépenses d'investissement	1 771 509,06 €
		Résultat RAR	-280 230,94 €
		Résultat réel d'investissement	-1 642 122,92 €
			Report en Inv.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'APPROUVER la reprise anticipée des résultats du budget principal tels que présentés ci-dessus

Vote	Pour : 15	Contre : M Juliat, Mme Lacroix	Abstention :
------	-----------	--------------------------------------	--------------

Budget annexe « assainissement »

Fonctionnement		Investissement	
Report de l'exercice antérieur	245 141,16 €	Résultat de l'exercice antérieur (Cpt 001 du budget cloturé déficit)	-164 230,21 €
Recettes de l'exercice	286 783,18 €	Recettes de l'exercice	920 184,12 €
Dépenses de l'exercice	183 593,52 €	Dépenses de l'exercice	353 621,74 €
Résultat de l'exercice	103 189,66 €	Résultat de l'exercice	566 562,38 €
Résultat de clôture	348 330,82 €	Résultat de clôture	402 332,17 €
	<i>report en 002</i>		<i>report en 001</i>
Résultat de l'exercice	750 662,99 €	Reste à réaliser	
		Recettes d'investissement	273 515,00 €
		Dépenses d'investissement	0,00 €
		Résultat RAR	273 515,00 €
		Résultat réel d'investissement	675 847,17 €
			Report en Inv.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la reprise anticipée des résultats du budget annexe assainissement tels que présentés ci-dessus

Vote	Pour : 15	Contre : M Juliat, Mme Lacroix	Abstention :
-------------	------------------	---	---------------------

Budget annexe « panneaux photovoltaïques »

Fonctionnement		Investissement	
Report de l'exercice antérieur (Cpt 002 du budget clôturé)	36 363,90 €	Résultat de l'exercice antérieur (Cpt 001 du budget clôturé déficit)	33 181,35 €
Recettes de l'exercice	25 987,79 €	Recettes de l'exercice	4 128,00 €
Dépenses de l'exercice	5 716,63 €	Dépenses de l'exercice	4 520,45 €
Résultat de l'exercice	20 271,16 €	Résultat de l'exercice	-392,45 €
Résultat de clôture	56 635,06 €	Résultat de clôture	32 788,90 €
	<i>report en 002</i>		
Résultat de l'exercice	89 423,96 €	Reste à réaliser	
		Recettes d'investissement	0,00 €
		Dépenses d'investissement	0,00 €
		Résultat RAR	0,00 €
		Résultat réel d'investissement	32 788,90 €

Modification du budget a apporter à la note de synthèse. Ecart suite à des opérations d'ordres non passées.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la reprise anticipée des résultats du budget annexe assainissement tels que présentés ci-dessus

Vote	Pour : 15	Contre : M Juliat, Mme Lacroix	Abstention :

• BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS POUR TOUS LES BUDGETS :

Bilan des cessions pour le budget principal 2025

- Acquisition d'une maison d'habitation avec dépendances située sur la parcelle AS n°6, 263 route de Neuville d'une superficie 00ha 06 a 89 ca.
- Acquisition de la voirie et des espaces communs du lotissement dits « les sapins » : parcelles AV 172, 173 et 178

- Cession : NEANT

Bilan des cessions pour le budget annexe « assainissement » 2025 :

- Acquisition : NEANT
- Cession : NEANT

Bilan des cessions pour le budget annexe « panneaux photovoltaïques » 2025 :

- Acquisition : NEANT
- Cession : NEANT

Il est demandé au conseil municipal :

- **De PRENDRE ACTE des acquisitions et de l'absence de cession sur les 3 budgets de la commune**

Vote	Pour : Unanimité	Contre :	Abstention :
-------------	-------------------------	-----------------	---------------------

• VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR 2026 :

Propositions ci-dessous :

	Bases d'imposition effectives 2025	Taux 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produits attendus
Taxe foncière bâti	4 416 000 €	28,65 %	4 416 000 €	28,65 %	1 265 184 €
Taxe foncière non bâti	113 500 €	48,35 %	113 500 €	48,35 %	54 877 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	114 700 €	12,18 %	114 700 €	12,18 %	13 970 €
TOTAL					1 334 031 €

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER les taux d'imposition ci-dessus présentés.**

Vote	Pour : Unanimité	Contre :	Abstention :
-------------	-------------------------	-----------------	---------------------

• REVERSEMENT PARTIEL DE L'EXCEDENT DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT VERS LE BUDGET PRINCIPAL :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit et encadre le reversement d'un excédent du budget annexe d'un SPIC vers le budget général dans les conditions prévues aux articles R.2221-48 et R.2221-90 du CGCT.

Seul l'excédent comptable de la section d'exploitation du budget peut être affecté.

Cet excédent doit en priorité couvrir le solde du report lorsqu'il est débiteur, puis une fois cette couverture effectuée, l'excédent doit financer les mesures d'investissement à hauteur des plus-values d'éléments d'actifs. Ces deux priorités sont remplies.

Une fois ces deux opérations comptables effectuées, le choix est ouvert pour l'affectation du solde :

- soit il finance des dépenses d'exploitation et d'investissement du budget annexe,
- soit il est affecté en report à nouveau au budget annexe,
- soit il est reversé dans le budget général de la collectivité de rattachement.

=> la municipalité souhaite utiliser cette possibilité juridique et comptable afin de contribuer au financement de l'étude sur le réseau pluvial de la commune et des travaux qui en découleront.

Ainsi M le Maire propose de reverser partiellement dans le budget principal l'excédent 2025 de la section de fonctionnement à hauteur de 100 000 € de l'inscrire de la façon suivante :

Budget	Imputation comptable	Montant
Budget annexe assainissement	D - Article 672 " Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement"	- 100 000 €
Budget principal	R - Article 75861 Régies dotées de la seule autonomie financière"	+ 100 000 €

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER le reversement partiel de l'excédent au budget principal tel que présenté ci-dessus**

Vote	Pour : Unanimité	Contre :	Abstention :
-------------	-------------------------	-----------------	---------------------

• **VOTE DES BUDGETS :**

Budget Principal :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	3 352 012,21 €	4 343 549,31 €
RECETTES	3 352 012,21 €	4 343 549,31 €

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER le budget principal prévisionnel 2026 de la commune.**

Vote	Pour :	Contre : M Juliat, Mme Lacroix	Abstention : M Lefever, Mme Octrue, Mme Gauthier
-------------	---------------	---	---

Budget annexe « Assainissement » :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	658 005.82 €	1 092 328,87 €
RECETTES	658 005.82 €	1 092 328,87 €

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER le budget annexe « assainissement » prévisionnel 2026 de la commune.**

Vote	Pour : 12	Contre : Mme Lacroix, M Juliat	Abstention : M Lefever, Mme Gauthier
-------------	------------------	---------------------------------------	---

Budget annexe « Production Energie » :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	63 635,61 €	34 319,35 €
RECETTES	63 635,61 €	34 319,35 €

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER le budget annexe prévisionnel « production d'énergie » 2026 de la commune.**

Vote	Pour : Unanimité	Contre :	Abstention :
-------------	-------------------------	-----------------	---------------------

• ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS :

Le budget principal prévoit le versement d'une subvention de 20 000 € au CCAS au compte 657363.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER le versement de la subvention de 20 000 € au CCAS**

Vote	Pour : 14	Contre :	Abstention : Mme Lacroix, M Lefever, Mme Gauthier
-------------	------------------	-----------------	--

• ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL :

Le budget principal prévoit le versement d'une subvention de 170 000 € au centre social ECLAT au compte 65748.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER le versement de la subvention de 170 000 € au centre social ECLAT**

Vote	Pour : 12	Contre : M Juliat	Abstention : Mme Lacroix, M Lefever, Mme Gauthier, Mme Octrue
-------------	------------------	------------------------------	--

• **MISE EN PLACE D'UNE GRILLE TARIFAIRE UNIQUE**

Après un mi-mandat marqué par des taux d'inflation des prix très élevés (5,9 % en 2022, 4,9 % en 2023), la stabilisation s'est amorcée en 2024 (1,9 %) pour atteindre en 2025 un taux « modéré » à 0,9 %.

C'est le taux de référence qui est pris pour calculer les augmentations.

Il est proposé de revaloriser certains tarifs et de les regrouper dans une délibération cadre :

- Les tarifs de locations de salles (délibération 2021-27)
- Les droits de place pour l'occupation du domaine public (délibération 2015-09) et la fête foraine (délibération 2021-09)
- Les droits de place du marché (délibération 2024-47) = pas de revalorisation proposée
- Les droits de reproduction et de copie (délibération 2022-44) = pas de revalorisation proposée
- Les tarifs des concessions dans les cimetières (délibération 2018-41) = pas de revalorisation proposée
- Les tarifs pour les jardins familiaux (délibération 2024-92) = pas de revalorisation proposée

1- Tarifs location de salles :

Pour toutes les locations :

- 25 % du montant de la location versé lors de la réservation. Cette somme sera conservée par la commune en cas d'annulation du fait et par le locataire dans le mois qui précède la manifestation sauf cas de force majeure
- attestation d'assurance à fournir avant la remise des clés
- versement de la redevance incitative à 20 €

LOCATION SALLE POLYVALENTE (grande + petite)	TARIFS 2021	Propositions 2026
Congrès, AG départementales à la journée	884 €	892 €
Réceptions officielles gendarmerie, centre de secours	Gratuit	20 € RI
Collège, écoles, centre social pour concert ou fête	Gratuit	20 € RI
Comités d'entreprise de la commune	540 €	545 €
Particulier habitant la commune	884 €	892 €
Employés de la collectivité 1 fois/an	451 €	455 €
Vin d'honneur	364 €	368 €
Associations de la commune :		
Soirées publiques à but lucratif, soirées privées	320 €	323 €
Rencontres sportives, fêtes, etc...avec entrée payante ou repas payant	320 €	323 €
Rencontres sportives, fêtes, etc...avec entrée gratuite	20 €	20 € RI
Caution (versée par tous)		864 €

Caution nettoyage		150 €
-------------------	--	-------

LOCATION SALLE POLYVALENTE (petite salle)	TARIFS 2021	Propositions 2026
Congrès, assemblées générales départementales à la journée	364 €	368 €
Réceptions officielles gendarmerie, centre de secours	Gratuit	20 € RI
Collège, écoles, centre social pour concert ou fête	Gratuit	20 € RI
Comités d'entreprise de la commune	280 €	283 €
Particuliers de la commune	364 €	368 €
Employés de la collectivité 1 fois/an	191 €	193 €
Vin d'honneur	191 €	193 €
Associations de la commune :		
Soirées publiques à but lucratif, soirées privées	120 €	122 €
Manifestations diverses gratuites (réunion, goûter de Noël, vin d'honneur)		20 € RI
Caution (versée par tous)		400 €
Caution nettoyage		100 €
Vaisselle (couvert par personne)		0,50 €

LOCATION SALLE DES RENCONTRES	TARIFS 2021	Propositions 2026
Particuliers et CE de la commune (vaisselle comprise) week-end	260 €	263 €
Particuliers et CE de la commune (vaisselle comprise) 1 journée	150 €	152 €
Commerçants pour vente au déballage	191 €	193 €
Spectacle de marionnettes	109 €	110 €
Employés de la collectivité 1 fois/an	140 €	142 €
Vin d'honneur	109 €	110 €
Associations extérieures et entreprises pour réunions	67 €	68 €
Réceptions officielles gendarmerie, centre de secours	Gratuit	20 € RI
Associations de la commune :		
Banquet, soirées privées et utilisation à but lucratif	120 €	122 €
Réunions ou activité à caractère social ou culturel, vin d'honneur	Gratuit	20 € RI
Location écran	Gratuit	20 € RI
Caution écran		100 €
Caution (versée par tous)		400 €
Caution nettoyage		100 €

LOCATION SALLE DU VIEUX MARSEILLE	TARIFS 2021	Propositions 2026
Vin d'honneur, 1/2 journée	109 €	110 €
Repas, événements familiaux le midi (sans sono) particuliers de la commune	150 €	152 €

Associations de la commune : réunions ou activités à caractère social ou culturel	Gratuit	20 € RI
Petite salle : Associations de la commune - réunions ou activités diverses à caractère social ou culturel	Gratuit	20 € RI
Caution (versée par tous y compris les mises à dispositions gratuites)		400 €
Caution nettoyage		100 €

LOCATION SALLE FAVROT	TARIFS 2021	Propositions 2026
Particuliers de la commune	191 €	193,00 €
Employés de la collectivité 1 fois/an	109 €	110,00 €
Associations de la commune	120 €	122,00 €
Vin d'honneur	109 €	110,00 €
Petite salle : Associations de la commune - réunions ou activités diverses à caractère social ou culturel	20 €	20,00 €
Caution (versée par tous)		400 €
Caution nettoyage		100 €

LOCATION SALLE CULTURELLE	TARIFS 2021	Propositions 2026
Congrès, AG départementales avec matériel éclairage et sono	632 €	638 €
Congrès, AG départementales sans matériel éclairage et sono	530 €	535 €
Collège, écoles, pôle enfance pour concert ou fête	Gratuit	20 € RI
Entreprises ou pro : spectacles avec matériel éclairage et sono 1 jour	632 €	638 €
Entreprises ou pro : spectacles avec matériel éclairage et sono 2 jours	870 €	878 €
Entreprises ou professionnels pour spectacles sans matériel éclairage et sono 1 journée	530 €	535 €
Entreprises ou pro pour spectacles sans matériel éclairage et sono 2 jours	770 €	777 €
Associations de la commune :		
Spectacles culturels "arts vivants", par représentation	170 €	172 €
Séance cinéma (à la séance)	120 €	121 €
Associations extérieures :		
Spectacles culturels "arts vivants", par représentation	320 €	323 €
Séance cinéma (à la séance)	220 €	222€
CCAS communes extérieures :	170 €	172 €
Caution (versée par tous)		600 €
Caution matériel éclairage et sono		2 000 €
Caution nettoyage		150 €

2- Occupation du domaine public :

2-1 Occupation commerciale du domaine public :

OCCUPATION COMMERCIALE	Tarifs 2015	Propositions 2026
Restauration		
Terrasse - forfait annuel pour 10 m ²	/	150 €
Terrasse - coût du m ² supplémentaire	/	10 € / m ²
Camion outillage	184 €	186 €
Camion autre	87 €	88 €
Emplacement pour artisan travaillant sur place par jour	15 €	15 €
Restauration ambulante		
Occasionnel	26 €	26 €
Au mois pour stationnement régulier jusqu'à 2 fois par semaine	76 €	77 €
Au mois pour stationnement régulier pour 3 fois par semaine et plus	102 €	103 €
Occupation commerciale de la place Pierre Bernard		
Forfait journalier		100 €
Spectacles		
Théâtre de marionnettes - tarif journalier	21 €	21 €
Cirque < 200 m ² sans animaux	153 €	154 €
Cirque < 200 m ² avec animaux	204 €	206 €
Caution	200 €	202 €
Cirque > 200 m ²	408 €	412 €
Caution	500 €	505 €
<i>Chapiteau autre que cirque - spectacle extérieur < 200 m² - tarif journalier</i>	51 €	<i>supprimé</i>
<i>Caution</i>	200 €	<i>supprimé</i>
<i>Chapiteau autre que cirque - spectacle extérieur > 200 m² - tarif journalier</i>	102 €	<i>supprimé</i>
<i>Caution</i>	500 €	<i>supprimé</i>
Chapiteau - forfait 5 jours	/	300 €
Jour supplémentaire - forfait/jour	/	75 €
Caution	/	800 €

2-2 Occupation pour raison de chantier du domaine public :

OCCUPATION POUR RAISON DE CHANTIER	Tarifs 2015	Propositions 2026
Installation de chantier < 50 m ² (baraque, benne, stockage matériaux, grue...) - tarif journalier	/	10 €
Installation de chantier > 50 m ² (baraque, benne, stockage matériaux, grue...) - tarif journalier	/	15 €
Échafaudage - tarif journalier	/	10 €
Bungalow, bulle de vente - tarif mensuel	/	300 €

2-3 Fête foraine :

FETE FORAINE	Tarifs 2021	

		Propositions 2026
Installation avec droits de place + électricité		
Manèges d'enfants	86 €	87 €
Manèges "auto-tamponneuses" adultes	163 €	165 €
Manèges type "chenille"	163 €	165 €
Manège auto-enfants	86 €	87 €
Manèges type "roue"	163 €	165 €
Jeux "cascades + pinces"	118 €	120 €
Jeux d'adresse (tir, casse-boîtes...)	53 €	54 €
Palais du rire	86 €	87 €
Autres manèges Adolescents et Adultes	163 €	165 €
Voltigeur	86 €	87 €
Autres manèges Enfants	86 €	87 €
Snack	40 €	41 €
Structure gonflable /trampoline	86 €	87 €
Pêche aux canards	40 €	41 €
Barbe à papa	40 €	41 €
Attraction utilisant de l'eau - forfait pour le branchement par attraction	17 €	18 €
Espace vie		
Forfait caravane habitation	7 €	8 €
Electricité	Conso. réelle	Compteur RSE
Participation à la gestion des ordures ménagères	10 €	10 €

2-4 Les droits de place du marché (délibération 2024-47) :

MARCHE FORAIN	TARIFS
Abonné (€/mL)	0,70 €
Passager (€/mL)	1,00 €

Redevance mensuelle à 20 € pour les primeurs en dédommagement de l'évacuation de leurs emballages cartons.

3- Les droits de reproduction et copie (délibération 2022/44)

PHOTOCOPIES	TARIFS
Impressions informatiques - par page	
Format A 4 noir et blanc	0,50 €
Format A 4 couleur	0,80 €
Format A 3 noir et blanc	0,80 €
Format A 3 couleur	1,00 €
Scan de documents et transmission par courriel	1,50 € par page envoyée

4- Tarifs des concessions funéraires :

CIMETIERE	TARIFS
-----------	--------

CONCESSIONS	
Concession simple 2m²	
Nouvelle concession et renouvellement d'une durée de 15 ans	173 €
Nouvelle concession et renouvellement d'une durée de 30 ans	286 €
Concession double 4 m²	
Nouvelle concession et renouvellement d'une durée de 15 ans	347 €
Nouvelle concession et renouvellement d'une durée de 30 ans	571 €
Concession 3 m²	
Renouvellement d'une durée de 15 ans	260 €
Renouvellement d'une durée de 30 ans	429 €
ESPACE CINERAIRE	
Columbarium	
Case pour une durée de 15 ans : nouvelle concession et renouvellement	520 €
Case pour une durée de 30 ans : nouvelle concession et renouvellement	1 040 €
Cavurne	
Case pour une durée de 15 ans : nouvelle concession et renouvellement	520 €
Case pour une durée de 30 ans : nouvelle concession et renouvellement	1 040 €

5- Jardins familiaux (délibération 2024-92)

DESIGNATION	TARIFS
Location annuelle dont consommation eau	120,00 €
Caution	250,00 €

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver la nouvelle grille tarifaire
- De dire que les recettes seront imputées sur les comptes 73154 droits de place, 752 pour les locations de salles,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la perception de ces recettes

Vote	Pour : 16	Contre : M Juliat	Abstention :
-------------	------------------	-----------------------------	---------------------

4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Vote du PLU le 2 mars 2026 lors du dernier conseil.

La borne du plateau sportif a été réparé et propose de nouveaux programmes.

Bulletins municipaux en cours de distribution avec un livret sur les activités sur St André de Corcy. Des erreurs sur les prénoms des infirmiers se sont glissées dans le livret. Nous présentons nos excuses aux personnes concernées.

Séance levée à 22h30

Le secrétaire

Pascal GAGOLET



Le Maire

Ludovic LOREAU

